

## PORKETTO – Wancourt

### Résumé non technique de l'étude d'incidence

Réf. Entime 6635-006-006 / Rév. C / 17.05.2021

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
A	08/01/2021	J. Kolaric	G. Saint-Maxin	M. El Ouafi
B	22/04/2021	J. Kolaric	G. Saint-Maxin	M. El Ouafi
C	17/05/2021	J. Kolaric	G. Saint-Maxin	M. El Ouafi

*Cette révision annule et remplace la révision précédente*

#### Ingénierie environnementale . Laboratoire

14 avenue de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex  
Tél : +33 (0)3.20.18.17.00  
contact@entime.fr - www.entime.fr

## Sommaire

<b>I</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>II</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE</b> .....	<b>4</b>
II.1	Faune et flore .....	4
II.2	Paysages, patrimoine et intégration paysagère .....	4
II.3	Géologie.....	4
II.4	Eau .....	5
II.5	Air .....	8
II.6	Trafic .....	9
II.7	Bruit .....	9
II.8	Vibrations .....	11
II.9	Odeurs .....	11
II.10	Luminosité .....	11
II.11	Déchets .....	12
II.12	Phase travaux.....	12
II.13	Prise en compte des autres projets à proximité .....	13
II.14	Risque sanitaire .....	13
II.15	Utilisation rationnelle de l'énergie.....	13
II.16	Remise en état du site .....	13
II.17	Meilleures techniques disponibles .....	14
<b>III</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>15</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Schéma de gestion des eaux du projet .....	7
---	---

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Valeurs seuils à respecter .....	6
--	---

# I INTRODUCTION

La société PORKETTO, appartenant au groupe JB Viandes, a pour projet la construction d'une unité d'abattage d'animaux sur la commune de Wancourt.

Le projet dans son ensemble est soumis à autorisation préfectorale d'exploiter au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour les rubriques suivantes :

- \* Rubrique 2210 : Abattage d'animaux.
- \* Rubrique 2221 : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale.

Les capacités de production seront de :

- \* 20 t/j pour l'abattage d'animaux (Soumis à Autorisation suivant la rubrique 2210).
- \* 25 t/j pour la transformation de produits d'origine animale (Soumis à Enregistrement suivant la rubrique 2210).

Le présent chapitre a pour objet de présenter un résumé non technique de l'étude d'incidence réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale.

## **II RESUME NON TECHNIQUE**

### **II.1 Faune et flore**

L'étape préalable a permis de constater qu'aucune zone particulière n'est située dans le périmètre d'étude défini, le site n'est pas inscrit sur les listes nationales ou locales.

Le projet n'est pas situé dans une zone boisée.

Le site n'est pas localisé dans une zone à dominante humide. Une étude zone humide a été réalisée sur le site sur lequel souhaite s'implanter la société Porketto. Les investigations menées ont pu affirmer que le projet ne se situe pas en zone humide.

Le projet est implanté majoritairement dans une zone urbaine. Au vu de la très faible influence du projet sur les différents milieux écologiques, il n'engendrera pas d'impact direct ou indirect :

- \* Sur les zones d'intérêt écologique et zones Natura 2000 situées à proximité, compte-tenu de leur éloignement.
- \* Sur les ZNIEFF car elles sont suffisamment éloignées.

Etant donnés les impacts liés au projet de PORKETTO, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation n'est à mettre en place.

### **II.2 Paysages, patrimoine et intégration paysagère**

L'impact sur les sites inscrits, classés et les monuments historiques sera nul, puisqu'à bonne distance du projet (aucun site ou monument dans un rayon de 3 km minimum).

Concernant l'impact paysager, il peut être considéré comme négligeable au vu des mesures de réduction mises en place et de l'environnement du projet.

Les premières habitations se situent à environ 150 m du site.

Le bâtiment sera peu visible depuis la RD 939. Les matériaux et couleurs des façades ont été choisis de manière à former un ensemble harmonieux.

Un aménagement paysager sera mis en place devant les locaux sociaux et autour de la zone de stationnement pour une surface d'espaces vert de près de 9 000 m<sup>2</sup>. Une bande boisée sera créée aux abords de la voie ferrée.

### **II.3 Géologie**

Le site est localisé sur du limon pléistocène, dans une zone de sismicité faible.

Les activités de la société Porketto ne seront pas de nature à générer un impact sur la qualité du sol en fonctionnement normal, car :

- \* L'ensemble des zones du site utilisées pour l'activité sont imperméabilisées.

\*Il n'y aura pas de cuve enterrée.

Néanmoins, une pollution accidentelle peut toujours survenir (déversement d'hydrocarbures ou de produits polluants, ...). On considèrera donc un impact négligeable de Porketto sur le sol.

Les stockages de liquides potentiellement dangereux pour l'environnement, présents le local maintenance, seront placés sur rétentions étanches et résistantes à l'action physique et chimique des fluides. Des dispositifs d'absorption seront tenus à disposition à proximité des zones d'entreposage, pour intervenir rapidement en cas de déversement accidentel.

Les surfaces sur lesquelles sont entreposés les déchets ou tout type de produit susceptible de contaminer les sols seront à minima bétonnées, ce qui limite les risques de contamination ou de déversement sur les sols. De plus, un bassin de confinement de 1 490 m<sup>3</sup> et un bassin d'infiltration de 1 276 m<sup>3</sup> seront installés, permettant de récupérer les eaux de voiries.

Les fiches de données sécurité des produits seront disponibles sur le site afin de connaître les caractéristiques du produit et d'intervenir efficacement, en cas de déversement.

## **II.4 Eau**

Le projet se situe :

- \* Au droit d'une masse d'eau souterraines : la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée.
- \* Hors des périmètres de protection de captages d'eau potable et des captages à usage industriel, agricole et domestiques.

Les eaux de surface à proximité du site sont :

- \* La petite Sensée, à environ 2 km au Sud.
- \* Le Cojeul, à environ 2 km au Sud.

Le projet de Porketto n'est pas concerné par le phénomène d'inondation par remontée de nappe.

L'alimentation en eau du site se fera à partir du réseau de ville (environ 30 000 m<sup>3</sup>/an).

L'eau sera utilisée pour les activités suivantes :

- \* Sanitaires.
- \* Lavage des quais et des camions.
- \* Opérations d'abattage (échaudage).
- \* Préparation de certains produits élaborés.
- \* Lavage des locaux et équipements.
- \* Production de vapeur.

Les eaux usées subiront un prétraitement (dégrillage et dégraissage) avant rejet vers le bassin de confinement.

Les valeurs qui seront respectées par Porketto correspondent à celles définies par la convention de rejet Veolia. Cette convention est en cours de réalisation et sera annexée au rapport. Les caractéristiques des rejets définies par la convention de rejet sur l'ancien site Porketto à Feuchy sont présentées dans le Tableau 1.

Paramètre	Concentration maximale		Flux journalier maximal	
	AM 30/04/2004	Convention de rejets	AM 30/04/2004	Convention de rejets
MEST	600 mg/l	600 mg/l	Si > 15 kg/j	75 kg/j
DCO	2 000 mg/l	2 000 mg/l	Si > 15 kg/j	250 kg/j
DBO5	800 mg/l	800 mg/l	Si > 45 kg/j	100 kg/j
Azote global	150 mg/l	150 mg/l	-	18,7 kg/j
Phosphore total	50 mg/l	50 mg/l	-	6,2 kg/j
Matières Extractibles à l'Hexane (MEH)	-	150 mg/l	-	18,7 kg/j

**Tableau 1 : Valeurs seuils à respecter**

La nouvelle activité n'apportera pas d'impact supplémentaire, la situation restant inchangée vis-à-vis de la précédente activité de l'entreprise à Feuchy.

Les eaux pluviales issues des toitures et des voiries sont rejetées directement dans le bassin de confinement.

Un séparateur à hydrocarbures sera installé sur le site et permettra de traiter les eaux pluviales avant rejet dans le bassin d'infiltration.

Un suivi des consommations d'eau sera réalisé annuellement.

Le schéma de gestion des eaux du site est donné à la Figure 1.

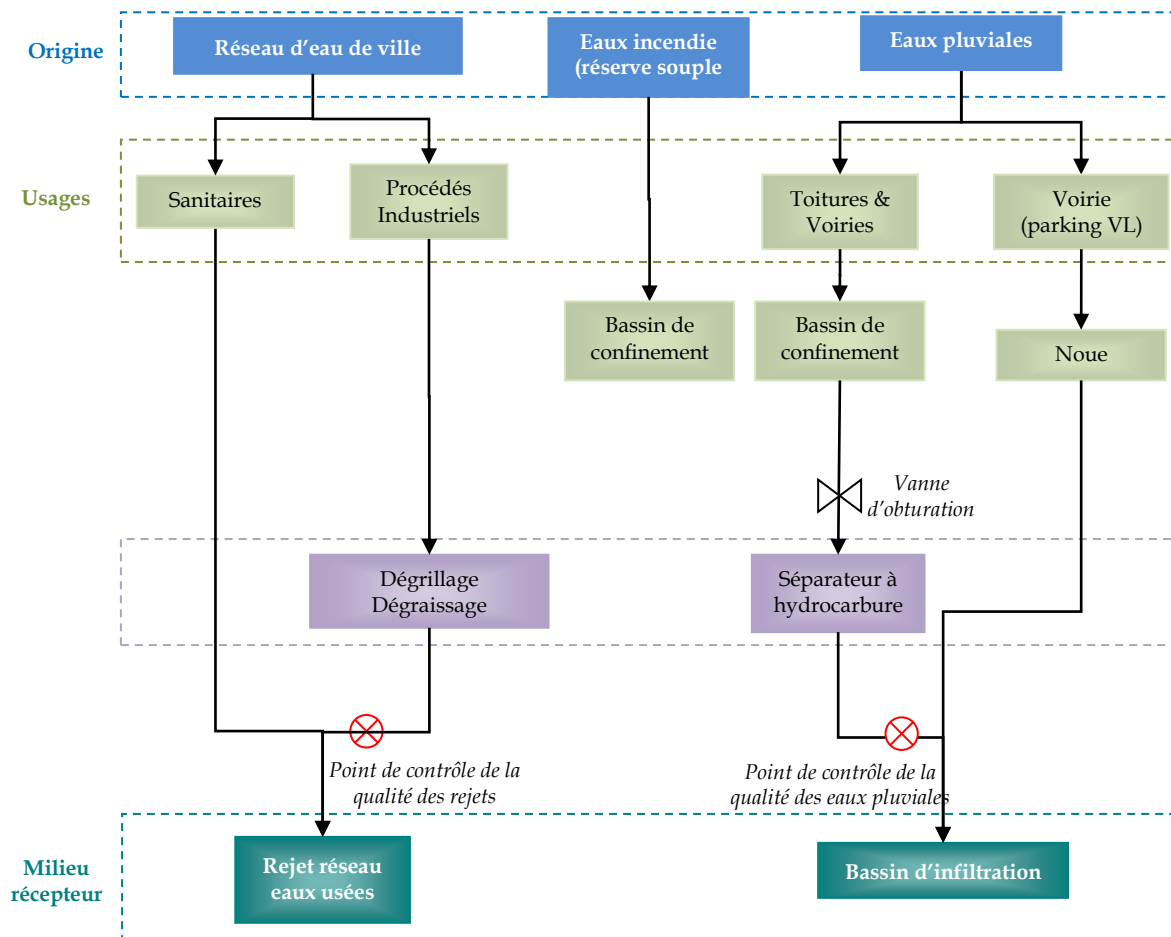


Figure 1 : Schéma de gestion des eaux du projet

La qualité des eaux pluviales sera contrôlée annuellement.

En cas de détection d'une pollution accidentelle, les eaux seront confinées sur le site, puis ensuite évacuées vers une filière d'élimination agréée.

Le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 et du SAGE de la Sensée.

Des mesures seront mises en œuvre sur le nouveau site afin de réduire la consommation d'eau (comparativement à la consommation du site de Feuchy) dans les différents secteurs d'activité :

✦ Abattage :

⇒ Mise en place d'un dispositif de pulvérisation d'eau et d'une table inclinée à rouleaux pour supprimer le douchage manuel au poste d'accrochage des porcelets.

- ⇒ Réduction du débit des douchettes aux différents postes de travail.
- ⇒ Recyclage de l'eau de l'épileuse.
- ✗ Transformation : Recyclage de l'eau de refroidissement des autoclaves.
- ✗ Nettoyage : Installation de centrale de désinfection et nettoyage dans les différents secteurs.

Un suivi des consommations d'eau sera mis en place par l'entreprise et le personnel sera sensibilisé à la politique de réduction de la consommation d'eau.

## **II.5 Air**

Le site ne génère aucune pollution atmosphérique particulière vis-à-vis de son environnement immédiat.

La qualité de l'air de la région Hauts de France est surveillée par l'association Atmo Hauts de France. La qualité de l'air mesurée au niveau de la station de Saint-Laurent Blangy, la plus proche du site, est bonne.

La région Hauts de France est concernée par :

- ✗ Un Plan de Protection de l'Atmosphère.
- ✗ Un Plan Régional pour la Qualité de l'Atmosphère.
- ✗ Un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.

Les sources de rejets à l'atmosphère sont les suivantes :

- ✗ Les installations de combustion fonctionnant au gaz.
- ✗ Les émissions liées au trafic des véhicules de l'entreprise.
- ✗ Les rejets d'air au niveau des extracteurs d'air des locaux de production.

Le combustible utilisé actuellement est le gaz naturel, ce qui réduit l'impact atmosphérique. Des contrôles réglementaires sont réalisés par un organisme extérieur.

Les sources d'impact sur la qualité de l'air liées aux activités exercées par PORKETTO sont :

- ✗ Les émanations des gaz de combustion des véhicules routiers (poids lourds et véhicules légers). L'ensemble des voiries et des zones de stockage sont revêtues d'enrobé ou de béton, ce qui limite l'envol de poussières lors des phases de circulation des engins de manutention et des véhicules de transport.
- ✗ Les émissions du groupe électrogène.

Les mesures d'évitement ou de réduction mises en place sur le site sont :

- ✗ La vitesse de circulation sur le site est limitée à 20 km/h, avec obligation d'éteindre les moteurs des véhicules à l'arrêt.



- \* Les voies de circulation sont en enrobé ou béton, ce qui limitera les envols de poussières.
- \* Les engins de manutention utilisés sur le site seront électriques.

L'impact sur la qualité de l'air de la zone d'étude est donc considéré comme non significatif.

## **II.6 Trafic**

Le site est situé à proximité de l'Autoroute A1 et de la route départementale D939.

Le site dispose de deux accès situés allée de Belgique :

- \* Un accès réservé aux véhicules légers (de l'ordre de 42 véhicules légers par jour).
- \* Un accès pour les poids lourds (de l'ordre de 13 camions par jour au total).

L'impact du projet sur le trafic global est très faible.

Pour limiter l'impact lié au trafic routier :

- \* Les réceptions et expéditions seront réalisées de jour, en semaine.
- \* La vitesse de circulation sur le site est limitée à 20 km/h.

Les arrivées de porcs se feront uniquement lors des périodes de fonctionnement du site. Les arrivées de chargements étrangers peuvent occasionnellement (environ une fois par semaine) conduire à une nécessité de déchargement la nuit. Dans ce cas, un code est communiqué au conducteur pour lui permettre l'accès au site. La nécessité de déchargement de nuit n'impliquera aucune attente de camion sur le parking. Tout déchargement hors des périodes de fonctionnement du site est indiqué dans le planning hebdomadaire d'abattage.

Les horaires d'ouverture du site seront les suivants :

- \* Le lundi : De 7h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30 ;
- \* Du mardi au jeudi : De 7h00 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30 ;
- \* Le vendredi : De 7h00 à 12h30 puis de 13h30 à 16h00.

## **II.7 Bruit**

Les principales sources sonores du site sont les suivantes :

- \* La circulation des poids lourds sur site.
- \* L'activité d'abattage.
- \* Les installations de production de vapeur.
- \* Les installations de production de froid.
- \* Les installations techniques (chaudières, compresseur).

Les sources sonores à proximité sont :

- \* La D939
- \* L'autoroute A1.
- \* La voie ferrée.
- \* Les autres activités à proximité.

L'impact sonore du projet en exploitation sera lié à :

- \* Le fonctionnement des installations techniques (production de froid, de vapeur, compresseurs...).
- \* L'augmentation du trafic par rapport à la situation actuelle. A terme, il est prévu une circulation totale de 13 poids lourds par jour. A noter que dans la réalité, il n'y aura pas d'augmentation de poids lourds compte tenu du déplacement de l'activité du site de Feuchy sur le site de Wancourt. Le nombre de camion sera identique.
- \* La réception des porcelets.

Les arrivées de porcs se feront uniquement lors des périodes de fonctionnement du site. Les arrivées de chargements étrangers peuvent occasionnellement (environ une fois par semaine) conduire à une nécessité de déchargement la nuit. Dans ce cas, un code est communiqué au conducteur pour lui permettre l'accès au site. La nécessité de déchargement de nuit n'impliquera aucune attente de camion sur le parking. Tout déchargement hors des périodes de fonctionnement du site est indiqué dans le planning hebdomadaire d'abattage.

Une simulation des niveaux sonores liés à l'exploitation future du site a été réalisée.

Les résultats des modélisations montrent que :

- \* Les niveaux sonores prévisionnels en limite de propriété sont conformes aux seuils de l'arrêté ministériel du 23/01/1997.
- \* L'émergence prévisionnelle calculée est conforme aux exigences de l'arrêté ministériel du 23/01/1997.

Les résultats des mesures acoustiques sont conformes aux valeurs seuils réglementaires.

Les mesures d'évitement mises en place sur le site sont :

- \* L'arrêt des moteurs pendant le chargement.
- \* L'interdiction de klaxonner de manière à limiter toute nuisance sonore pour les populations riveraines.
- \* La limitation de la vitesse de circulation des véhicules sur le site, à 20 km/h.
- \* Macadamisation des voiries.

- \* Expéditions et livraisons sur le site de jour.
- \* Positionnement des sources sonores le plus loin possible des zones à émergence réglementée.

## **II.8 Vibrations**

Les installations reposeront sur des structures de génie civil dimensionnées en conséquence.

De plus, les installations seront conformes à la circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement qui fixe des normes pour éviter les gênes ressenties par les personnes ou les dommages subis par les constructions.

## **II.9 Odeurs**

Les activités de la société PORKETTO ne seront pas à l'origine d'émissions de molécules olfactives persistantes. Toutefois, le site est susceptible de générer quelques odeurs ponctuelles, telles que :

- \* Réception des porcelets vivants.
- \* Déchets organiques solides issus de la production.
- \* Effluents et déchets chargés en matière organique au niveau du traitement des eaux usées industrielles.

Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation mises en œuvre par Porketto sont les suivantes :

- \* Respect des règles d'hygiène applicables à l'activité.
- \* Stockage adapté des déchets organiques : Stockage dans des chambres froides ventilées. Animaux morts dans des bacs avec couvercle en chambre froide.
- \* Entretien du prétraitement et des canalisations.
- \* Nettoyage fréquent des locaux (quotidien).
- \* Nettoyage rapide des bacs à déchets.
- \* Zone dédiée au lavage des bacs à déchets localisée à l'arrière du bâtiment.
- \* Ramassage régulier des déchets C2 et C3.

Au regard de l'inventaire des sources odorantes, l'impact sur les populations avoisinantes peut être considéré comme négligeable.

## **II.10 Luminosité**

Le site sera équipé de déclencheur de lumière sur certaines zones de l'usine :

- \* Accueil.

- ✘ Entrée secteur abattoir.
- ✘ Zones de circulation

Le site ne sera pas éclairé la nuit.

Aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation n'est à mettre en place dans le cadre du projet.

## **II.11 Déchets**

Aucun plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) n'est en vigueur pour la région Hauts de France.

Les déchets qui seront générés par les activités sur le site sont principalement des déchets de type organiques :

- ✘ Fumier
- ✘ Déchets de production (carcasses, abats...)

Ces déchets seront éliminés et traités par des organismes agréés. Le fumier fait l'objet d'un plan d'épandage.

Toutes les dispositions nécessaires sont mises en place sur le site afin de :

- ✘ Limiter à la source la quantité et la toxicité des déchets.
- ✘ Trier, recycler, séparer les différents types de déchets.
- ✘ S'assurer du traitement des déchets.

Le choix d'entreprises spécialisées dans le traitement des déchets ainsi que dans la réduction au maximum des déchets à la source par une analyse permanente de son fonctionnement, assurent une bonne gestion de ses déchets.

## **II.12 Phase travaux**

Le site sera entièrement clos. Les accès des différents intervenants sur le chantier seront contrôlés, afin de garantir la sécurité du site.

Le maître d'ouvrage mettra en place un affichage visible depuis l'extérieur du chantier, qui indiquera la durée des travaux, les horaires et les coordonnées du responsable.

Des mesures de protection seront mises en place en phase chantier pour garantir la préservation de l'environnement.

Les mesures principales sont les suivantes :

- ✘ Sécurisation du site.

- ✘ Formation du personnel.
- ✘ Encadrement et audit chantier.
- ✘ Information des riverains.
- ✘ Stockage des produits sur rétentions.
- ✘ Raccordement de la base vie à la fosse vidangée.
- ✘ Tri des déchets.

## **II.13 Prise en compte des autres projets à proximité**

Un projet connu a été recensé dans le périmètre d'étude. Ce projet concerne la construction d'une unité de méthanisation et un plan d'épandage et n'a pas été soumis à étude d'impact.

Le projet Porketto ne présente pas d'effets cumulés avec d'autres projets connus sur ces communes.

## **II.14 Risque sanitaire**

Aucun risque sanitaire n'a été mis en évidence, car les sources d'émissions potentielles du site restent faibles et des mesures sont prises par Porketto pour les maîtriser conformément à la réglementation en vigueur.

## **II.15 Utilisation rationnelle de l'énergie**

Le site est alimenté en :

- ✘ Eau potable pour les sanitaires.
- ✘ Électricité pour l'alimentation électrique des bureaux, des sanitaires et de l'éclairage extérieur.
- ✘ Gaz naturel pour le fonctionnement de la chaudière utilisée pour le chauffage des locaux et de l'eau à usage sanitaire.

## **II.16 Remise en état du site**

Suite à l'accident survenu en mai 2020 sur le site de Feuchy, Porketto a fait appel à la société Demolaf pour la remise en état du site.

Les travaux se sont déroulés de juin à août 2020. Les actions suivantes ont été menées :

- ✘ Mise en sécurité du site.
- ✘ Transfert des engins.
- ✘ Mise en place de bennes pour le tri des déchets.
- ✘ Curage et déconstruction sélective avec tri des matériaux à la source.

- \* Evacuation des équipements non récupérés.
- \* Evacuation des déchets de viande calcinés.
- \* Déconstruction des superstructures sinistrées.
- \* Démolition des infrastructures sinistrées (dalle et fondation).
- \* Evacuation des déchets en centre agréé de classe 2 et/ou de valorisation.
- \* Nettoyage, nivellement et bouchonnement des réseaux.

L'usage futur du site devra se conformer aux PLU en vigueur sur la commune de Wancourt au moment de la cessation d'activités du site.

La société Porketto s'engage notamment à prévoir l'ensemble des opérations visant à :

- \* Mise en sécurité du site (coupure réseaux et accès).
- \* Neutraliser et/ou démanteler les installations existantes (structures, réserve incendie, cuve sprinklage...).
- \* Evacuer les matériels, les déchets et produits chimiques et/ou dangereux présents à l'arrêt de l'activité.
- \* Maintenir en état satisfaisant l'entretien du site de manière à conserver son esthétique vis-à-vis de l'environnement dans lequel il s'insère.
- \* Dépolluer nappes et sol si nécessaire, dans la mesure où une pollution serait imputable à l'activité du site.

## **II.17 Meilleures techniques disponibles**

Le projet PORKETTO et les installations actuellement déclarées ne font pas partie des installations concernées par la directive IED. Les activités ne sont donc pas concernées par les documents BREF établis à ce jour.

### III CONCLUSION

Les principales conclusions de l'étude d'impact sont les suivantes :

- \* Faune-flore-habitats : environnement non sensible d'un point de vue biodiversité.
- \* Sol : les activités auront un impact négligeable sur la qualité du sol.
- \* Eau :
  - ⇒ Le site sera alimenté en eau de ville pour ses besoins de production et sanitaires. Les eaux usées seront collectées et traitées via un dispositif de dégrillage et de dégraissage. Ces eaux sont ensuite rejetées vers la station d'épuration suivant les critères de qualité définis par la convention de rejet.
  - ⇒ Les eaux pluviales sont rejetées pour une partie dans une noue et un bassin d'infiltration et pour une autre partie, dans le bassin de confinement. Ces eaux seront ensuite traitées par un séparateur à hydrocarbure avant de rejoindre le bassin d'infiltration.
- \* Air : le projet sera à l'origine de faibles rejets faisant l'objet d'un contrôle périodique.
- \* Niveaux sonores : les niveaux sonores prévisionnels sont conformes aux valeurs seuils.
- \* Trafic : faible impact du projet sur la circulation routière actuelle.
- \* Déchets : les déchets de production seront traités par une entreprise spécialisée. Le fumier fait l'objet d'un plan d'épandage.
- \* Meilleures Techniques Disponibles : non applicable, installation non IED.

Au regard des différents impacts et de l'environnement dans lequel est situé le projet, les impacts des activités futures sur l'environnement sont considérés comme faibles.

Le projet de Porketto sur son futur étant similaire à son activité passée sur le site de Feuchy (à 600 m), le projet n'engendrera pas d'impact supplémentaire.